



Avis d'appel public à la concurrence

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux du Massif du Garlaban
A l'attention de Monsieur OLLIVIER, Président du Syndicat
932, Avenue de la Fleuride Z.I. Les Paluds - BP 1415
13785 Aubagne Cedex
Tél: 04 42 62 80 00
Courriel: marches.publics.pae@ampmetropole.fr
Adresse internet: <http://paysdaubagne.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://agglo-paysdaubagne.marcoweb.fr>

Type d'organisme : Etablissement public territorial

Activité(s) principale(s) : services généraux des administrations publiques

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché

Travaux de reprofilage de la piste GB101 sur les communes de Peypin, Roquevaire et Allauch (consultation n°4170004)

Mots descripteurs : Travaux forestiers.

Type de travaux : Exécution.

Classification CPV : Objet principal : 45111220. Objets supplémentaires : 45111291.

Lieu d'exécution : communes de Peypin, Roquevaire et Allauch

Code NUTS : FRL0.

L'avis implique : Un marché public.

Caractéristiques principales

Le présent marché concerne la réalisation de travaux forestiers de protection relatifs au Reprofilage de la piste GB101 sur 2900 ml au lieu-dit « Mont du Marseillais » sur les communes de PEYPIN, ROQUEVAIRE et ALLAUCH.

Forme de marché : ordinaire. Attribution d'un marché unique.

Options (descriptions concernant les achats complémentaires) : Possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché un ou plusieurs marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

Des variantes seront-elles prises en compte : Non.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Non.

Prestations divisées en lots : Non.

Durée du marché ou délai d'exécution : 2 mois.

Cautionnement et garanties exigés : Aucune clause de garantie financière prévue.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Prestations réglées par un prix global forfaitaire. Prix actualisables. Aucune avance prévue. Délai global de paiement des travaux de 30 jours. Modalités de financement des travaux : le marché sera financé par les fonds propres du Syndicat mixte du Garlaban et des subventions du Feader 2015 (Union Européenne), de l'Etat, de la Région PACA, et du Département des Bouches du Rhône.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire du marché. Interdiction de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Le montant estimé des travaux est de 35 000 €HT.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non.

Début d'exécution du marché à compter de la date fixée par ordre de service.

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Conditions de participation

Situation juridique - références requises :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ; Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; Le(s) document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise (extrait Kbis, délégation de pouvoir, statuts...) ainsi qu'une habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement d'entreprises ; DC1 (facultatif) ;

Capacité économique et financière :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ; Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ; DC2 (facultatif) ;

Capacité technique :

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat ; Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, date, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin). Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans leur dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peuvent être effectuées par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Valeur technique : 60%

. Sous-critère 1 : *Méthodologie et planning des différentes phases d'organisation* (40%)

. Sous-critère 2 : *Moyens spécifiquement dédiés aux travaux : moyens humains (dont personnel d'encadrement) et moyens matériels* (35%)

. Sous-critère 3 : *Dispositions pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier et les mesures prises pour éviter tous risques d'incendie* (25%)

- Prix des prestations : 40%

Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 03-10-2017 à 12:00

Délai de validité des offres :

4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

4170004.

Renseignements complémentaires

Le Dossier de consultation des entreprises (DCE) est disponible gratuitement par téléchargement sur le profil acheteur : <http://agglo-paysdaubagne.marcoweb.fr> ou sur CD-Rom à l'adresse citée en début d'avis.

Il est fortement conseillé aux candidats de s'identifier sur la plateforme pour être informé des modifications éventuelles apportées en cours de consultation.

Une visite du site est possible (visite facultative - Cf Règlement de la consultation).

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Les offres peuvent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées en mains propre contre récépissé de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi (sauf jours fériés) à l'adresse suivante : Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Service de la Commande Publique. , 932, Avenue de de la Fleuride, BP 1415, 13785 AUBAGNE, ou transmises par voie électronique sur le profil d'acheteur <http://agglo-paysdaubagne.marcoweb.fr>

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Marseille

22-24 rue Breteuil

13281 Marseille Cedex 6

Tél : +33 491134813

Fax : +33 491811387

Instance chargée des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends et Litiges en matière de marchés publics de Marseille (C.C.I.R.A.L)

Préfecture de Région Provence Alpes Côte d'Azur - Secrétariat général pour les affaires régionales

13282 Marseille Cedex 20

Tél : +33 491156374

Fax : +33 491156190

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Marseille

22 Rue de Breteuil

13281 MARSEILLE CEDEX 6

Tél : 04 91 13 48 13

Télécopie : 04 91 81 13 87

Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18-09-2017